

LETTRE

D'INFORMATION

N°2 - Décembre 2024



Projet agrivoltaïque de Rau à Montans

Le mot des porteurs de projet

Bonjour à toutes et à tous,

En septembre, nous vous annonçons l'existence du projet agrivoltaïque de Rau. Aujourd'hui, nous sommes heureux de vous en **présenter une version enrichie et définitive**, fruit des échanges et des rencontres des derniers mois.

Nous tenons à **remercier chaleureusement les habitants et les élus pour leur participation** active aux forums des 16 octobre et 13 novembre derniers. Nous avons été ravis de pouvoir répondre à vos nombreuses questions et d'échanger sur les enjeux de ce projet et de l'agrivoltaïsme.

Dans cette lettre, nous vous partageons un retour sur ces rencontres pour informer le plus grand nombre et transmettre les éléments clefs présentés ces deux derniers mois.

Ce projet finalisé sera **déposé en préfecture dès janvier 2025**. La phase d'instruction qui suivra est détaillée en 4ème page, afin de vous éclairer sur les prochaines étapes.

Bonne lecture, et encore merci pour votre engagement à nos côtés !

À très bientôt,
L'équipe de Verso Energy

Dimitri GOLZIO

Ingénieur Développement



Alexandre DUPUIS

Responsable Territorial
Agricole Occitanie

Shani STRAUSS

Ingénieur Développement



Guillaume TEULIERES

Responsable Développement
Sud-Ouest

Retour sur les forums d'information

Forum d'information n°1

📅 Mercredi 16 octobre

🕒 De 18h à 19h30



Deux rencontres étaient organisées, en octobre et novembre, pour découvrir le projet agrivoltaïque de Rau aux côtés de nos équipes.

25 participants !

Au total des deux événements !

Les informations partagées

Lors de ces rencontres, vous avez pu échanger avec l'équipe de Verso Energy sur différents thèmes, et notamment :

- Verso Energy, le développeur du projet
- Le projet et ses résultats d'études
- L'implantation définitive du projet
- La séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser)
- Les mesures d'accompagnement pour la commune

Forum d'information n°2

📅 Mercredi 13 novembre

🕒 De 18h à 20h



Les outils d'information

Pour ceux n'ayant pu se rendre aux forums, trois outils d'information ont été mis en place durant la phase de concertation.

- Une **première lettre d'information** en septembre 2024 vous annonçant le lancement du projet et de la démarche ;
- Un **site internet informatif et participatif**, pour approfondir votre compréhension du projet et de l'agrivoltaïsme en général, mais également retrouver toutes les informations partagées durant les événements ;
- Une **deuxième lettre d'information** en décembre, dont vous faites ici la lecture !

40 questions posées et clarifiées !



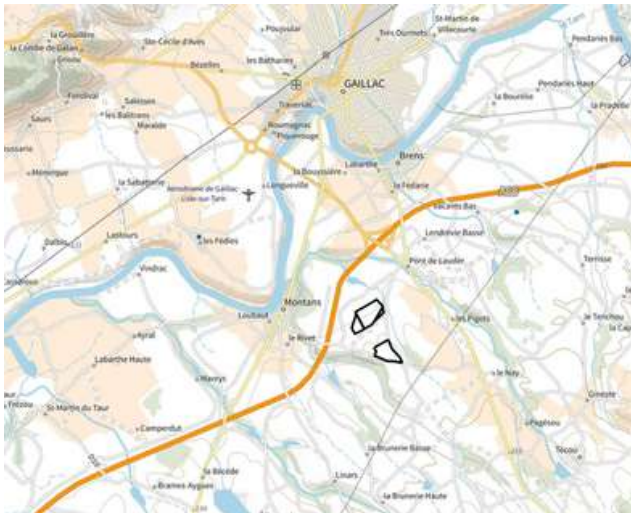
Vous souhaitez découvrir ce que ce projet va apporter à la commune ? Rendez-vous ici :

Sur ce site Internet, vous retrouverez tous les éléments présentés lors des forums !



Le projet à l'heure du dépôt

Localisation et implantation



Les chiffres clés



27,7 hectares
de zone d'étude



13,6 Mwc
de puissance



7 994
foyers alimentés



Début 2025
Dépôt du dossier

Les réponses à certaines de vos questions

Quel est le taux d'occupation des panneaux, comparé à la surface totale de la parcelle ?

Légalement, le taux d'occupation d'un projet agrivoltaïque doit être inférieur à 40%. **Sur ce projet, nous sommes à 30%**. les rangées de panneaux sont espacées de 15 mètres. Cette distance a été déterminée avec l'exploitant, en fonction de ses outils.

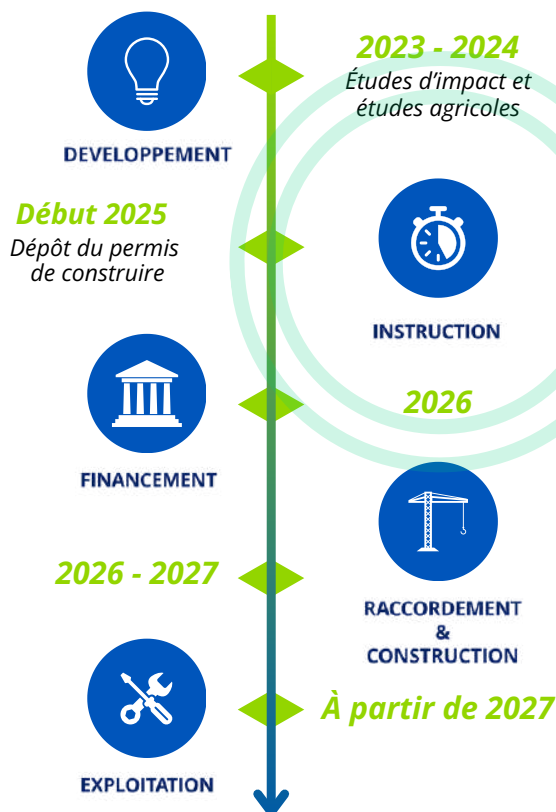
L'activité agricole continue-t-elle sous les panneaux ?

Un projet agrivoltaïque **implique nécessairement le maintien d'une activité agricole sur les parcelles concernées**. En cas de non-respect de la réglementation, le projet peut être démantelé.

Ainsi que l'intégralité des réponses aux questions posées pendant la démarche dans les comptes-rendus !

Les prochaines étapes

Le projet agrivoltaïque de Montans sera déposé en préfecture au début 2025.
Qu'est-ce que cela implique ?



Que comprend l'instruction ?

L'instruction d'un projet en préfecture est une étape administrative essentielle où **les services de l'État examinent le dossier complet pour s'assurer qu'il respecte les réglementations** en vigueur (environnementales, urbanistiques, techniques, etc.).

Ce processus inclut des **consultations avec des organismes spécialisés et une enquête publique** pour recueillir l'avis des citoyens. Cette phase peut également nécessiter des ajustements au projet pour répondre aux exigences identifiées.

À l'issue de cette phase, la **préfecture décide d'autoriser ou non la réalisation du projet.**

En quoi consiste l'enquête publique réglementaire ?

Envisagée courant 2025, cette phase essentielle de consultation citoyenne vous **permettra de consulter toutes les pièces du dossier du projet**, de poser des questions et de **donner votre avis sur le projet** en parallèle de l'instruction du dossier par les services de l'Etat.

Une **Commission d'enquête indépendante et neutre** sera désignée par le Tribunal Administratif pour mener l'enquête. Pendant celle-ci, les citoyens pourront prendre connaissance du dossier, des travaux envisagés et **formuler des observations**.

Au terme de l'enquête publique, la Commission d'enquête **émettra un rapport et des conclusions motivées** au vu de l'ensemble des avis reçus. In fine, après consultation de l'ensemble des services compétents et au regard des résultats de l'enquête publique, c'est le Préfet qui rendra son verdict sur l'avenir du projet agrivoltaïque de Rau.

projet-agrivoltaique-de-rau.fr



Contactez Verso Energy ?

Dimitri GOLZIO

Ingénieur Développement
d.golzio@verso.energy